



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex

Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)

Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: [https://twitter.com/SNTRSCGT\\_INSERM](https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM)

**Intervention SNTRS CGT à l'AG du CAES INSERM du 16 Juin 2021 (visio)**

**Claudia GALLINA**

Au nom du SNTRS CGT je tiens à remercier le CAES de son invitation à son Assemblée Générale, rappelant ainsi que le CAES a été créé par les organisations syndicales de l'Inserm et est toujours géré par elles.

**L'importance du CAES est d'autant plus grande en cette période de crise sanitaire du COVID, avec ses conséquences sur le plan économique, relationnel et culturel sont flagrantes.**

**Certaines familles d'agents ont dû subir des baisses de revenus (chômage partiel, perte d'activité, ...) et encore plus nombreux seront ceux qui cette année, n'aurait pas pu accéder aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport sans le CAES !**

Je tiens donc à saluer les **mesures spécifiques prises par le CAES pour répondre à cette crise** : l'aide au soutien scolaire, l'application du taux de subvention exceptionnels de 35% - 85% pour les vacances en famille, les activités collectives des CLAS, celles de tous les secteurs et pour de nombreux séjour du secteur Jeunesse ainsi que l'opération chèques cultures et rentrée scolaire à venir.

Nous saluons aussi le concours de logo qui a montré, par les visuels proposés par de nombreux participants, l'attachement des personnels à leurs CAES et à la solidarité qu'il représente. **C'est bien, au SNTRS-CGT, notre conception de l'action sociale, qui doit être fondée sur cette valeur primordiale, la solidarité.** Notre vision, c'est un CAES et des CLAS en région, ouverts à tous et proposant des activités accessibles au plus grand nombre. Un CAES qui intègre et accompagne individuellement les personnes en grandes difficultés financières, familiales ou en situation de handicap.

Pour que cela soit possible, il est indispensable **qu'il ait des moyens budgétaires suffisants.** Lors des précédents mandats, nous avons obtenu une augmentation de la subvention versée par l'Inserm de 42%, pour atteindre 0.62% de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm.

**Le SNTRS CGT agit toujours pour obtenir une augmentation de cette subvention pour atteindre le 1% de la masse salariale.**

Or, l'avancée (0,62% de la masse salariale) que nous avons obtenue et pérennisée par la signature de **la nouvelle convention de 2017 entre l'Inserm et le CAES n'a pas été respectée cette année**. En effet, l'Inserm a diminué la subvention CAES de 200 K€ considérant que le budget non dépensé en 2020 à cause de la crise COVID faisait partie de la subvention à verser en 2021. **Ce n'est pas acceptable !**

C'est au CAES de gérer son budget excédentaire, pas à l'Inserm, qui doit respecter les engagements pris. La somme manquante au budget cette année doit revenir au CAES afin d'être utilisée au profit des agents.

Les élus SNTRS-CGT veilleront au **maintien d'un fonctionnement démocratique et transparent**, et, en matière de gestion financière, à la poursuite des bonnes pratiques en particulier pour éviter de cumuler des réserves inutiles.

Nous défendrons le développement d'une politique au niveau national et local (CLAS) qui permette à tous d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances.

**Les élus du SNTRS-CGT, dans le cadre de l'accord passé avec le SGEN CFDT et le SNCS FSU pour ce mandat, continueront à œuvrer au CAES pour le développement de la politique sociale au service des besoins des salariés et retraités de l'Inserm.** Ils seront vigilants pour que notre association conserve son indépendance vis-à-vis de l'Inserm.

De plus, comme tous les ans nous réitérons à la DRH Inserm notre demande d'attention pour les **agents impliqués dans les activités du CAES**, tant au niveau national (CNAS, commissions) que locales (CLAS) pour que soit reconnu leur engagement dans cette **tâche d'intérêt collectif, et qu'il soit valorisé**. Nous demandons donc à l'administration, seule décisionnaire des promotions depuis la mise en place des Lignes Directrices de Gestion en 2020, de veiller à tenir compte de cet engagement au profit de tous dans les critères de choix. En effet les représentant des personnels des CAP ne peuvent plus désormais jouer le rôle de lanceurs d'alerte.

Enfin, et pour conclure, je souhaite remercier au nom du SNTRS-CGT, toutes les personnes, qui s'investissent tout au long de l'année, pour faire vivre le CAES à Paris et en région, sans elles rien ne serait possible.